

République Française  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**ARRETE MUNICIPAL N° 2018\_080**  
**PERTURBATION RUE SAINT LAURENT ET COUPURE DE VOIE RUE DE BICETRE**  
**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PHASE 4**

Le Maire de la ville de Monéteau,

Vu les articles L 2213.1 – L 2213.2 et L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°004/CDY/ATR AUXERRE/2018 du Conseil Départemental en date du 1<sup>er</sup> février 2018,

Considérant la demande de la société INEO Réseaux Est sise 76 avenue Raymond Poincaré – BP 37851 – 21078 Dijon cedex ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les travaux d'assainissement à Sougères-sur-Sinotte engendreront une circulation perturbée dans la rue Saint Laurent jusqu'au 30 mars 2018 et une coupure de voie de la rue de Bicêtre du 12 au 23 mars 2018.

**Article 2**

Le barriérage, le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par la société INEO Réseaux Est, entreprise chargée des travaux, à savoir :

- Des panneaux de signalisation « route barrée » seront mis en place :
  - aux carrefours de la rue de Bicêtre et de la rue Saint Laurent

**Article 3**

Les riverains de cette rue seront autorisés à accéder à leurs propriétés en fonction de l'avancement des travaux sans pouvoir stationner sur la voie publique.

**Article 4**

Les dispositions prises aux articles 1<sup>er</sup> et 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

**Article 5**

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de la commune concernée et aux extrémités du chantier.

**Article 6**

Monsieur le Maire de Monéteau ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- INEO Réseaux Est
- Police municipale
- Gendarmerie de Seignelay
- Services techniques municipaux
- SDIS
- Communauté de l'Auxerrois
- ATR
- TRANSDEV

Fait à Monéteau, le 9 mars 2018

Le Maire,

Robert BIDEAU